



Ministère du Travail

Index Egapro

L'outil de calcul et de déclaration de votre index égalité professionnelle Femmes- Hommes

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2019

Période de référence

Date de début

01/01/2019

Date de fin

31/12/2019

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

148

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

48/100

48 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	<i>écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)</i>			
	<i>moins de 30 ans</i>	<i>30 à 39 ans</i>	<i>40 à 49 ans</i>	<i>50 ans et plus</i>
<u>ouvriers</u>	nc	nc	nc	nc
<u>employés</u>	nc	0.7%	-0.3%	0.7%
<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	nc	nc	8.9%	-1.3%
<u>ingénieurs et cadres</u>	nc	nc	-22.6%	-10%



INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

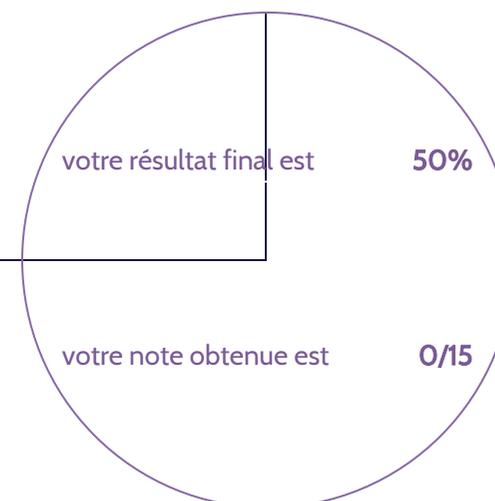
	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
<u>taux de salariés augmentés</u>	23%	5.4%

voire résultat en pourcentage est de **17.6%**, la note obtenue est de **0/35**

** si ce nombre d'hommes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.*



INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ



INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

